

2020/08

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	26	26

Date de la convocation :	le 10 juillet 2020
Date d'affichage :	Le 23 juillet 2020

Séance du 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE et Corinne TROUVAIN
Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Philippe BOMTEMPS, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPEZYNSKI, Gérard DELANEF, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Michel HARNY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEOEUF, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Monsieur DENNEL par Monsieur BONTEMPS, Monsieur LEBON par Monsieur HARNY et Monsieur ROUGEAUX par Monsieur DELANEF.

Absents non représentés : Madame Khristine FOYART et Monsieur Daniel LARONZE

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Indemnités de fonction des élus locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-12 et R5212-1,

Considérant que le SEZEO a une population totale comprise entre 100 000 et 199 999 habitants,

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est établi à sept et qu'il convient de respecter l'enveloppe indemnitaire globale,

Monsieur le Président propose de fixer les indemnités comme suit :

Président	Vice-Présidents
Taux	Taux
35,44%	15,18%

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉCIDE d'attribuer les indemnités de fonction suivantes :

- Président : 35,44 % brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Les Vice-Présidents : 15,18 %.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président

Olivier FERREIRA


ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2020-08

Récapitulatif des indemnités alloués aux membres du Bureau au 16 juillet 2020

Calcul de l'enveloppe indemnitaire globale mensuelle : 1 378,40 € + 689,20 x 6 = 5 513,60 €

Fonction	Nom	Taux	Indemnité Brute
Président	Olivier FERREIRA	35,44 %	1 378,40 €
1 ^{ER} VICE-PRÉSIDENT	Patrice CARVALHO	15,18 %	590,41 €
2 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Jean-Pierre LEBOEUF	15,18 %	590,41 €
3 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Patrick PEYR	15,18 %	590,41 €
4 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Jean-Pierre CZEPZYNSKI	15,18 %	590,41 €
5 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Annick DECAMP	15,18 %	590,41 €
6 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Christian HEDUY	15,18 %	590,41 €
7 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Daniel GAGE	15,18 %	590,41 €
Total			5 511,28 €